

# LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLEE DU RHONE ET DE LA LOIRE

REPUBLICAIN INDEPENDANT

5 Cent. le Numéro

DES HAÏNES LE TEMPS EST PASSÉ

Dimanche 9 Décembre 1894

**ABONNEMENTS :**  
LYON, RHONE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, ISERE...  
Autres Départements, Corse et Algérie...  
Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse.  
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIERE ANNEE — N° 136  
DIMANCHE 9 Décembre 1894 — Sainte Léocadie  
— DEMAIN SAINT HUBERT —

**ADMINISTRATION,** de 9 h. à 6 h. | Place des Terreaux, 7  
**REDACTION,** de 3 heures à 6 heures | 11, rue de la République  
**ANONCES COMMERCIALES,** la ligne : 0.80 | Réclamations, la ligne : 1.50  
Prix divers pour les insertions à forfait et de suite.

## NOTRE PRIME GRATUITE

Nos lecteurs de Lyon sont priés de réclamer avec le présent numéro un spécimen gratuit de :

### LA GAZETTE DES ENFANTS

Cette superbe publication hebdomadaire illustrée en couleurs forme à la fin de l'année une collection artistique pouvant très bien servir de cadeau d'étranger.  
Tous les volumes parus jusqu'à ce jour se trouvent chez notre dépositaire : Madame Eyraud, rue Thomassin, où nos lecteurs trouveront également le numéro paraissant chaque semaine.

## BULLETIN DU JOUR

A la Chambre, M. Félix Faure a réfuté les critiques dirigées par M. Pelletan contre la marine.

M. Goblet, tout en formulant des réserves, a invité l'Extrême-Gauche à voter le projet de gouvernement.

La discussion générale a ensuite été close.

Une interpellation de M. Dejeante et une motion de M. Pelletan ont valu au gouvernement deux votes favorables.

Des perquisitions ont été opérées dans les bureaux du « Paris » et du « Radical ».

Les débats de l'affaire Allez ont eu lieu devant le tribunal correctionnel de la Seine.

Le jugement sera rendu à huitaine.

Un journaliste de Soissons a été arrêté dans les Ardennes sous la prévention d'espionnage pour le compte de l'Allemagne.

Lire à la 3<sup>e</sup> page nos dépêches de la dernière heure.

## Lettre Parisienne

Paris, 7 décembre.

**LE PRODUIT DES CONTRIBUTIONS.** — ZOLA EN ITALIE  
Le produit des contributions indirectes pour le mois de novembre présente une moins-value de dix millions sur les prévisions.

Ce résultat attire un peu les conditions du budget; sur un total de trois milliards et demi, ce n'est pas un bouleversement, mais c'est grave, surtout comme indice de la situation économique générale.

Il est évident qu'il faudra modifier en quelque point le budget de 1895, car on ne peut plus compter sur les entrées intégrales qu'on avait prévues.

On doit particulièrement remarquer que les douanes entrent pour une certaine partie dans cette diminution. Ce n'était pas bien difficile à prévoir. Du moment que l'on veut entraver les importations de l'étranger pour protéger la production nationale, il est naturel que le rendement des douanes soit moindre, car elles ne vivent que d'importations. Quand on vote un tarif protectionniste, on devrait en même temps voter une diminution dans la prévision du rendement des douanes. Les deux résolutions se tiennent.

Il est seulement drôle, tout de même, que, dans la rage de protection, on laisse non protégé le trésor public !

Malheureusement, la situation reste mauvaise, même en dehors des tarifs protectionnistes. Je causais, l'autre jour de la situation générale avec un économiste bien connu, et il me disait qu'il ne faut plus espérer d'améliorations. Nous assistons à une révolution économique générale dans le monde. Les nouveaux moyens de communication ont rapproché de vastes régions, qu'il y a vingt ans, on ne connaissait même pas.

Cela change entièrement les conditions économiques et commerciales de l'Europe.

On accuse à tort les dépenses militaires de la guerre générale. Elles déplacent la richesse, mais ne la volent pas. Leur suppression rapide produirait même une crise; il faudrait y arriver très lentement.

De la sorte, nous pouvons mettre notre cœur en paix. Le XX<sup>e</sup> siècle verra je ne sais quels bouleversements. Mais, pour le moment, il ne s'agit que de trouver quelques millions; on les grattera bien quelque part !

Le voyage à Rome n'a pas porté bonheur à M. Zola; il y a laissé sa réputation; pas même une voix à l'Académie ! C'est grave.

Il était vraiment bien naïf de sa part de s'imaginer qu'il serait reçu au Vatican, après avoir écrit la Terre et Nana, sans parler de Lourdes, et qu'il pourrait faire poser le pape comme une ma-

quette pour roman ! Il ne doute vraiment de rien, ce brave homme !

Les Italiens ont profité de l'occasion pour s'emparer de lui, le retourner, l'envelopper, ce qui, dans les conditions actuelles de l'Italie et de la France, se retourne contre lui.

Je n'ai jamais partagé les enthousiasmes de certaines personnes pour Zola; il a écrit force polissonneries en un style fatigant; en fait de scolastique et de gauloiserie, j'aime mieux Armand Silvestre et Pompon, qui écrivent au moins avec beaucoup d'esprit. Aujourd'hui, cependant, Zola me fait de la peine; coupé par tout le monde, il finira par rester à terre.

Il faut dire qu'il n'a pas eu de chance; il arrive à Rome juste au moment du procès Romani; l'opinion publique est très montée; c'est lui qui reçoit l'orage.

La situation entre les deux pays, depuis quelques jours, n'est pas bonne.

On est très sensible à l'affaire Romani; et les polémiques de presse jetent une inquiétude qui n'est guère justifiée. Ce n'est qu'une querelle de presse, car les relations entre les deux gouvernements sont également dignes et cordiales. Mais les relations officielles, on ne les voit pas, tandis qu'on lit partout ce qu'on écrit dans les journaux.

Le procès viendra vers la fin de décembre; espérons qu'à Noël on pourra se donner le baiser de paix.

UN PARISIEN.

## La Mort de M. de Lesseps

Paris, 8 décembre.

**LES DERNIERS JOURS**  
Voici, sur les derniers instants de M. de Lesseps des renseignements recueillis chez M. Jules Guichard, président du conseil d'administration du canal de Suez :

Ferdinand de Lesseps est mort, sans crise, sans souffrance, et sa grande intelligence, vaillante depuis sa comparaison devant M. le général Foch, s'est éteinte, pour employer une expression populaire, comme une lampe à la petite flamme aurait fait défaut.

Depuis l'incident auquel je viens de faire allusion, Ferdinand de Lesseps se trouvait dans un état permanent de somnolence comateuse bien que sa famille, n'eu par un sentiment très louable en son exagération, n'ait jamais voulu en convenir. Le Grand Français était mort depuis le jour où la France, confondant son génie avec l'esprit de corps qui, pour différer les joies, exploitait son erreur, semblait l'avoir abandonné.

Nous ne connaissons pas encore les décisions qui seront prises par la famille pour les obsèques de M. de Lesseps, à qui M. Guichard, nous avons télégraphié à la comtesse de Lesseps, et nous espérons qu'elle renoncera, sur notre prière, à faire enterrer à Vatan celui que nous voudrions conduire à sa dernière demeure entouré de ses familiers de tout l'éclat, de toute la pompe qu'il méritait.

**LES JOURNAUX**  
La plupart des journaux consacrent des articles à la mort de M. de Lesseps. Ils estiment en général que ce qui est incontestable qu'ait été l'affaire du Panama, nous ne pouvons oublier que M. de Lesseps fut celui qui avait été l'âme du Grand Français, qu'il fut l'illustre créateur du canal de Suez, qu'il fut un des plus puissants agents de la civilisation au XIX<sup>e</sup> siècle et l'un des hommes qui contribuèrent le plus à la révolution économique de notre siècle.

**LA PRESSE ANGLAISE**  
Londres, 8 décembre.  
La presse anglaise fait le plus grand éloge de M. de Lesseps :

« Avec le temps, dit le Daily Graphic, on oubliera Panama; mais le canal de Suez, cette œuvre d'un courageux et d'un grand patriote, restera. »

**L'Exposition de Madagascar**  
Paris, 8 décembre.  
Le Conseil des ministres a approuvé les termes du télégramme que le ministre des affaires étrangères a adressé à M. le Maréchal de Villers pour l'informer du vote des crédits pour l'expédition de Madagascar, et l'inviter à faire connaître au gouvernement la résolution de la France de faire respecter par la force, des droits qu'elle tient de traités.

**LE BLOCUS**  
La notification aux puissances du blocus de Madagascar est imminente.  
Cette déclaration portera que le gouvernement français a reconnu le traité conclu avec la France, le gouvernement français se voit obligé à procéder à l'occupation du pays et à empêcher l'entrée sur le territoire de toute arme et munition de guerre.

En conséquence, le droit de visite sera exercé par les navires de guerre français conformément au Code international.

**LE CABLE DE MADAGASCAR**  
Lisbonne, 8 décembre.  
Une convention pour l'atterrissement à Mozambique du câble télégraphique de Madagascar a été signée hier à Lisbonne.

**NOUVELLES MARITIMES**  
**NOMINATIONS**  
Le capitaine de vaisseau Jube a été nommé au commandement du cuirassé d'escadre l'Amiral-Duperré de la réserve de la Méditerranée.

Les essais préliminaires du Friant, qui ont été faites hier à Brest, sont des plus satisfaisantes. Les essais officiels commenceront la semaine prochaine.

**LES ACCIDENTS DE L'« ARÉTHUSE » ET DU « FLEURUS »**  
Contrairement à ce qu'on a annoncé, l'enquête faite à Brest, sur l'accident de l'Aréthuse, a abouti. Le ministre de la marine a infligé un blâme à celui des fonctionnaires du bord qu'il a jugé responsable.

Quant à l'accident de chaudière survenu au Fleurus il ne saurait en aucune façon être l'objet d'une enquête sur les causes qui l'ont

## FERDINAND DE LESSEPS

Vers 1830, à l'époque où les soutiens étaient en faveur, on n'eût pas hésité à ajouter en deuxième ligne, au-dessus de cet article : « Ou du danger de se survivre ». Et l'on aurait eu raison.

En effet, si peu de carrières sont aussi longues que celle de M. Ferdinand de Lesseps, il n'en est presque pas qui offrent l'exemple d'un revirement aussi désastreux, aussi complet, aussi tardif surtout, survenu au bord même de la tombe, à l'heure où les forces physiques sont épuisées, où l'intelligence s'obscurcit, où nul commencement n'est plus possible.

Pour son pays et pour lui-même, que n'est-il mort plus tôt, celui qu'on appelle le Grand Français, dont le nom brilla parmi les plus illustres, entre ceux de Hugo et de Pasteur, dont la gloire semblait faire partie intégrante du patrimoine de la Patrie !

Combien, dans ces derniers temps, parmi ceux qui furent ses administrateurs, parmi ses proches, ont dû formuler tout bas ce douloureux regret, imprégné d'une piété implacable !

Il avait été si brillant, le début ; il était si beau, le levé !

Et, remontant de quelques années seulement le cours des âges, on évoque d'instinct cette physiologie de vieillard surhumain, telle que l'a fixée le magistral pinceau de Bonnat : fine, énergique, puissante ; on revoyait le teint mat, bronzé par les embous de toutes les mers, et les soleils de toutes les zones; le front large, les yeux si vifs sous les paupières bridées par l'âge, et ces moustaches blanches, donnant à celui qui les portait, un faux air de général en retraite.

L'honneur n'était pas grand, mais son œuvre n'en apparaissait que plus démesurée. Et l'imagination aimait à se représenter ce pygmée aux prises avec les continents, les toisant du regard, puis les saisissant à la taille, et, dans une étreinte titanique, leur faisant craquer les isthmes.

Quand il eut — nouvel Hercule — mêlé les vagues bleues de la Méditerranée aux flots brûlants de la mer Rouge et changé la face du vieux monde, quand il eut ouvert aux flottes européennes une nouvelle et plus brève route vers l'Orient lointain, il sembla qu'il eût atteint l'apogée de la gloire terrestre et qu'en, désormais, n'eût tenu l'aurole qui s'attachait à son nom.

Les honneurs s'abattirent sur lui comme les flèches du soleil sur les sables de l'Arabie.

Le grand cordon de la légion d'honneur le ceignit de sa pourpre, l'Académie, si fermée pour d'autres, lui ouvrit ses portes toutes grandes, et les souverains s'honorèrent de le faire marcher leur égal.

Qui ne se souvient de ce voyage triomphal à Berlin, où le vainqueur de Sedan s'inclina devant le délégué de la nation vaincue, tandis que l'impératrice d'Allemagne, par une délicate flatterie féminine, revêtit, pour lui faire honneur, une robe aux couleurs du Nil ?

Mais, de toutes ces manifestations gigantesques, il n'en était pas de plus douce au cœur du héros de Suez que l'admiration naïve du populaire parisien, alors que, sur son grand acaz, entouré de ses nombreux enfants cavalcaient à ses côtés, il remontait l'avenue des Champs-Élysées, allant vers l'Arc-de-Triomphe incendié par le couchant, les entraînant à sa suite vers l'immortalité radieuse.

**Vint le Panama.**  
Les souvenirs de cette aventure sont trop récents, les plaies qu'elle a faites à l'épargne française sont encore trop vives, pour qu'il soit utile d'en rappeler les détails.

Le vieux luttait avait trop présumé de ses forces. Grisé par les succès passés, il ne calcula pas que, penchant déjà vers le déclin, il était bien tard pour entreprendre une œuvre qui eût dépassé les forces des plus jeunes et des plus vaillants. Et puis, la Fortune se lasse de sourire aux audacieux. Brusquement elle se tourna contre lui. Il tomba du haut de son rêve au fond du précipice béant. Ce fut Waterloo après Austerlitz.

Assurément, de graves fautes, des imprudences criminelles tout au moins avaient été commises. Par qui ? L'impartiale Histoire le dira.

Ferdinand de Lesseps a-t-il cédé à une présomption délirante éclose dans son cerveau sénile ? A-t-il su vers quel abîme il conduisait la foule avec

le des souscripteurs, séduits par l'éclat de son nom ? Aurait-il poussé l'infamie jusqu'à spéculer sur cet engouement pour s'enrichir des dépouilles de ses dupes ?

N'a-t-il pas, au contraire, été la première victime de l'enthousiasme qui nait sous ses pas ? Ne l'a-t-on pas circonvenu, couvert de fleurs, enivré de flatteurs pour le jeter en appât aux capitaux rétifs ; et ne convient-il pas de rééditer à son sujet le mot célèbre : « J'étais leur chef ; il fallait bien que je les suivisse ! »

Autant de questions en suspens, dont la solution définitive aboutira peut-être à une réforme posthume de cet arrêt infamant de la cour de Paris, que personne n'eut le courage de faire exécuter, contre un octogénaire chaharré de tous les ordres européens.

Maintenant, il est mort. Le repos de la tombe va succéder pour lui, presque sans transition, à l'apaisement facile qu'il devait à l'affaiblissement de son cerveau.

Dix ans plus tôt, la France lui eût fait de magnifiques funérailles, et c'est le Panthéon qui abriterait la dépouille de celui qui fut le Grand Français.

Aujourd'hui, en présence des ruines accumulées autour de l'œuvre dernière à laquelle il avait associé son nom, après tant de boue remuée et de scandales entrecroisés, il ne peut être question d'apothéose.

Mais ne peut-on faire à sa cendre l'hommage d'une respectueuse pitié ?

La profondeur même de la chute indique à quelle altitude planait celui qui s'en va. On ne tombe ainsi que de très haut. Le poète l'a dit : « Plus la tour était élevée, plus l'éroulement est irrémédiable ; et c'est sur les cimes que s'acharne la foudre. » Que ces paroles d'Horace, méditées par les médiocres — dorés ou non — les indiquent à une humble indulgence.

D'ailleurs, les fautes de cet homme, si grandes soient-elles, n'effacent pas ses services passés. Que dis-je, passés ? Ils sont encore présents, puisque nous en éprouvons toujours le bien-fait.

A l'heure même où le cercueil de celui qui fut Ferdinand de Lesseps s'acheminait vers sa dernière demeure, nos vaisseaux s'apprent à transporter à Madagascar le corps expéditionnaire. Grâce à lui, grâce à son intelligence initiative, à ses efforts persévérants, la route qui conduira nos soldats à la grande île africaine est abrégée des deux tiers. Cette réduction de parcours n'aura pas seulement pour conséquence une économie importante de temps et d'argent. Elle hâtera l'heure du succès de nos armes, du triomphe définitif de notre politique, de l'extension de notre empire colonial.

De tels avantages ne compensent-ils pas, dans une certaine mesure, un désastre financier ?

Combien faut-il, en France, de feuilles de laurier pour dissimuler, dans le patrimoine national, le vide de l'argent perdu ?

**B. Miermet.**

## Service télégraphique

### Autour du Parlement

Paris, 8 décembre.

**AMENDEMENTS AU BUDGET**  
Un certain nombre d'amendements au budget viennent d'être déposés sur le bureau de la Chambre.

M. Gendron a déposé deux nouvelles modifications ; M. Dupont et Charryer ont déposé un amendement tendant à supprimer le chapitre concernant les frais des élections sénatoriales ; enfin, M. Barodet a renouvelé sa proposition, repoussée en 1887, et tendant à réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette, la réduction des impôts, l'extinction du paupérisme et la suppression au point de vue successorale de la ligne collatérale.

**LA RÉFORME DES DROITS DE SUCCESSION.**  
La commission chargée d'étudier la réforme des droits de succession vient d'adopter des conclusions en opposition avec celles du gouvernement et de la commission du budget, au point de vue de l'affectation des bonis.

M. Dutemps, rapporteur de la commission, a déposé son rapport dès à présent.

**LES BATIMENTS CIVILS**  
Ce matin, s'est réuni au ministère des travaux publics la commission supérieure des bâtiments civils.

Elle a décidé de préparer immédiatement des rapports sur les travaux urgents à effectuer à la Bibliothèque nationale, à l'École des Beaux-Arts, aux Archives, au

ministère des affaires étrangères et au musée de Luxembourg, ainsi qu'aux palais de St-Germain et de Versailles.

**LES DÉPUTÉS PROTECTIONNISTES**  
On annonce que les députés protectionnistes ont, devant l'attitude du gouvernement, renoncé à la motion par laquelle ils voulaient demander à la Chambre de discuter par priorité la question de la réforme des droits de succession, afin d'en faire affecter le produit à un dégrèvement agricole.

**LES SCANDALES DE MARSEILLE**  
M. Leydet a informé le garde des sceaux qu'il se proposait de faire passer sur certains scandales qui se sont passés à Marseille.

M. Guérin a demandé un député d'Aix de vouloir bien attendre quelques jours, pour qu'il puisse s'entourer de tous les renseignements nécessaires.

## CHAMBRE

Paris, 8 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Clausel de Coussergues.

On continue la discussion du **BUDGET DE 1895**

**DISCOURS DE M. FÉLIX FAURE**  
M. Félix Faure, ministre de la marine, vient répondre aux critiques de M. Pelletan.

M. Pelletan, en critiquant la comptabilité de la marine, s'est plaint que les annexes en 1891 et 1893 n'aient pas été exactes. Cependant on sait que quand on établit par avance un budget, on ne peut se rendre aisément compte des prévisions spéciales qui seront données à certains bâtiments. A la fin d'un exercice, les annexes ne peuvent donc être complètement exactes.

M. Camille Pelletan a dit aussi qu'on ne trouverait pas dans nos ports des approvisionnements nécessaires. Les déficits qui ont été signalés en 1893 ont disparu ; la commission extra-parlementaire l'a constaté.

Les approvisionnements de vivres sont aujourd'hui au complet ; au moment où le déficit fut constaté, les escadres avaient à bord leurs trois mois de vivres. (Très bien.)

M. Brisson. — Les déficits qui avaient été constatés ne tenaient pas à des refus de crédits de la part du Parlement.

M. le ministre de la marine. — J'ai pris, il y a plus d'un mois, des mesures en ce qui concerne les taxes additionnelles critiquées par M. Camille Pelletan. Je tiendrai la main à ce que les conditions stipulées par moi soient respectées.

Il est à craindre, en ce qui concerne les torpilleurs, qu'il ne se soit établi une confusion dans l'esprit de M. Pelletan. Il y a deux points : l'un vise la marche du torpilleur 169 ; l'autre vise certains torpilleurs avariés ; qui ont fait l'objet d'une enquête.

Le torpilleur 169, qui a été construit par le Creusot, est resté 15 mois dans les bassins de Toulon sans être porté en recette. Quand on l'a présenté devant la commission, on a constaté que ce torpilleur avait reçu quelques avaries.

La commission a décidé de demander la réfection de la carène ; le bâtiment était renvoyé aux chantiers. Le service de la surveillance a fait observer que la réfection pourrait avoir certains inconvénients et faire perdre au torpilleur certaines de ses qualités.

Il y aurait peut-être lieu de recevoir les torpilleurs ou garantissant une durée moins grande, au lieu de les envoyer à déterminer. La commission a conclu à la recette de la coque, avec rabais de moitié ; cette décision a été sanctionnée. Le torpilleur 169 n'a pas cessé de faire son service depuis trois ans.

En ce qui concerne la composition de la commission, il y a une chose qui est au-dessus de tout : c'est l'indépendance de caractère, et personne ne songe ou ne songera à donner des ordres à des officiers faisant partie d'une commission semblable. (Très bien.)

En ce qui concerne les avaries survenues aux torpilleurs, ce malheur n'est pas particulier aux ports de la Méditerranée.

On a consulté des chimistes et fait faire des expériences par les laboratoires. L'honorable pharmacien en chef du ministère de la marine ne méritait pas les critiques qui lui ont été adressées à cet égard. L'enquête ordonnée sur la catastrophe de Brest a établi que l'on avait pas de responsables de personnes ; mais j'ai estimé qu'il y avait eu des négligences, des incorrections nécessitant tout au moins une peine disciplinaire et j'ai sévi.

M. Pelletan a encore visé la non réussite des essais du Fleurus. Le fait est exact. Les machines ont été fournies par l'industrie privée ; j'avais le droit de refuser les machines ; elles ne seront pas reçues. (Applaudissements.)

**DISCOURS DE M. PELLETAN**  
M. Camille Pelletan. — M. le ministre de la marine a modifié les chiffres officiels, afin de faire échouer les réformes proposées par le Parlement.

Quant à l'affaire des torpilleurs, il faut remarquer que les torpilleurs endommagés sortent tous de la même usine, tandis que ceux construits ailleurs n'ont subi aucune avarie.

Si l'usine du Creusot n'avait commis aucune faute, aurait-elle accepté un rabais sur sa commande ? Le ministère a eu des complaisances dont le ministre n'est pas coupable.

Ces torpilleurs ont été livrés avec des avaries considérables, et la marine ne demande aucune indemnité pour ces retards. La commission de réception demande des explications sur la cause du mal constaté puis, sur une invitation du ministre, elle les reçoit avec une indifférence dérisoire.

M. de Douville-Mailhefau fait observer qu'il n'y a qu'un petit nombre de torpilleurs dont les tôles soient piquées. Ceux qui sont parfaits ont des tôles qui sortent du Creusot. L'orateur demande qu'on retire à l'administration de la marine tout ce qui ne fait pas partie de la flotte. (Très bien.)

**DISCOURS DE M. GOBLET**

M. Goblet. — Depuis 1871, la République a emprunté 18 milliards, sur lesquels 10 ont été remboursés. Elle a dépensé des sommes énormes pour l'organisation de l'armée et de la marine, et la liquidation des dépenses. Elle a établi l'unité du budget.

Cette année, malgré la conversion et les impôts nouveaux, le budget n'est pas en équilibre. L'unique remède à cette situation, c'est l'application aux finances de l'Etat, du programme radical. En réduisant la durée du service militaire, on pourrait réduire les dépenses de l'armée. On pourrait encore obtenir des économies sur les services administratifs, judiciaires et financiers et par la suppression du budget des cultes.

M. Goblet rappelle que M. Martin Feuillée avait présenté un projet tendant à la réduction des petits tribunaux et que lui-même avait demandé la suppression d'une soixantaine de sous-préfectures, qu'il considérait comme un rouage inutile.

Le parti radical, dit-il, est resté fidèle au vieux programme républicain. Il estime que certaines de ces questions sont mûres et doivent être réalisées.

Mais, pour faire ces réformes, il faut un ministre qui veuille les accomplir et qui ait une majorité qui le puisse. (L'extrême gauche applaudit cette « indication » de M. Goblet.)

Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra faire des réformes vraiment républicaines, et surtout la réforme de l'impôt.

Tous les démocrates qui veulent des réformes sont obligés de s'unir pour les voter contre ceux qui n'en veulent pas.

Le projet présenté par le ministre des finances sera voté par moi et mes amis.

M. Dupuy. — C'est le projet du gouvernement tout entier.

M. Goblet. — J'espère que M. le ministre des finances présentera le projet annoncé d'impôt sur les revenus. Le projet sur les successions n'a été présenté qu'en vue d'équilibrer le budget. Il y a évidemment dans ce projet une idée de justice, il faut espérer que cette idée amènera l'application d'autres projets.

Mes amis et moi nous voterons le projet de budget, quoiqu'il ne présente pas, à nos yeux, le budget de la démocratie. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

**PASSAGE A LA DISCUSSION DES ARTICLES**  
La discussion générale est close. La Chambre décide qu'elle passe à la discussion des articles.

**L'INTERPELLATION DEJEANTE**  
M. le président. — J'ai reçu de M. Dejeante une demande d'interpellation sur une perquisition dont il aurait été l'objet.

Voix diverses. — A un mois !

M. le président du Conseil. — Le gouvernement est aux ordres de la Chambre.

M. Dejeante prie la Chambre d'ordonner la discussion immédiate.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Dejeante expose les faits. Mercredi dernier, on a perquisitionné dans une boutique où un de ses amis lui recevait leurs électeurs. On a enlevé un journal « La Caserne ». Ce journal combat les armées permanentes. Il a cru pouvoir le faire lire. Le lendemain, une nouvelle perquisition eut lieu, et on a saisi un certain nombre de lettres d'électeurs. On ne peut tolérer de pareils faits.

M. Dupuy. — Le placard dont M. Dejeante a donné lecture a été saisi en vertu d'une commission rogatoire du juge d'instruction. Il est odieux de passer à la méconnaissance de leurs devoirs envers la patrie des jeunes gens appelés sous les drapeaux. (Applaudissements.)

Le gouvernement a fait son devoir ; il est prêt à recommencer.

Après une intervention de M. Faberot, M. Dejeante dépose un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre blâme le gouvernement d'avoir violé la liberté individuelle et le domicile des citoyens. »

Voix diverses. — L'ordre du jour pur et simple !

M. Dupuy. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 452 voix contre 56.

Voix diverses à l'extrême-gauche.  
Le ministre des finances. — Je prie la Chambre de commencer dès ce soir l'examen des dépenses du budget.

**MOTION DE M. PELLETAN**  
M. le président. — Je rappelle à la Chambre que M. Boudenot a présenté une motion tendant à inviter le gouvernement à nommer une commission extra-parlementaire, chargée d'étudier une simplification des services et la décentralisation de ces services au profit des départements et des communes.

M. Dupuy. — Je partage l'opinion de M. Boudenot et, si la Chambre veut adopter la motion, je nommerai immédiatement une commission.

M. Camille Pelletan. — L'œuvre qu'il s'agit d'accomplir doit être confiée à une commission parlementaire.

L'orateur présente un amendement dans ce sens.

M. Dupuy repousse l'amendement. La commission qui serait nommée élaborerait un travail dont le gouvernement tirerait les conclusions qui lui paraîtraient utiles. La motion de M. Pelletan semble ne pas accorder confiance au gouvernement.

UN JOURNALISTE ESPION

Paris, 8 décembre. Une arrestation sensationnelle a été opérée, hier soir, à Comay, dans le canton de Grand-Pré (Ardennes)...

INFORMATIONS

Paris, 8 décembre. Conseil des Ministres. Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Casimir-Perier...

LES APPAIRES DE CHANTAGE

Paris, 8 décembre. L'affaire Camille Dreyfus. On lit dans le Temps : Un de nos confrères du matin, revenant sur l'arrestation de M. Camille Dreyfus...

JUSTICES DE PAIX

Paris, 8 décembre. Sont nommés juges de paix : A. Brenod (Ain), M. Rochette ; à Chomérac (Ardèche), M. Astruc, suppléant au juge de paix de Chomérac...

COURRIER UNIVERSITAIRE

M. Durand, ancien aide d'anatomie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon, est nommé moniteur de clinique chirurgicale à ladite Faculté...

L'ÉTAT D'ÂME D'UN DÉTENU

Les arrestations se multiplient. Chaque jour on enregistre le contingent des notabilités de tout ordre qui échangent à contre-cœur leur cabinet d'affaires ou de rédaction contre une cellule à Mazas...

L'affaire de Marseille

Le correspondant du Journal télégraphique de Marseille : Je vous ai signalé hier l'arrestation d'un certain Chappus, présumé d'espionnage...

L'affaire Dreyfus

Paris, 8 décembre. Une question de M. Lockroy. On annonce que M. Lockroy se propose d'adresser une question au ministre de la guerre au sujet de l'affaire du capitaine Dreyfus...

A L'ÉTRANGER

LES ITALIENS EN ISTRIE. Rome, 8 décembre. — Le comité de Nigra a eu une longue conférence avec MM. Ciampi et Blanc au sujet de la situation des Italiens résidant en Autriche et de l'hostilité qui les poursuit, surtout en Istrie et en Dalmatie...

ECHOS ET NOUVELLES

Paris, 8 décembre. Chasse présidentielle. Le président de la République a invité les commandants de corps d'armée actuellement à Paris, à l'occasion de la réunion de la commission d'avancement, à un déjeuner qui aura lieu lundi prochain dans la forêt de Rambouillet...

LES SPORTS

UN INFATIGABLE MARCHEUR. M. Georges Grandin, l'infatigable marcheur dont nous avons conté les prouesses, revient en France après un véritable voyage pédestre au long cours en Afrique...

LES COUREURS ANGLAIS EN FRANCE

Le Vélo annonce que plusieurs coureurs du North-Road-Club, dont Shorland, Fontaine, etc., en présence de la résolution de la police anglaise de proscrire absolument les courses sur route, ont décidé de venir courir en France l'an prochain...

LE RECORD PARIS-MADRID À BICYCLETTE

Édouard de Perrodil, notre spirituel confrère, va refaire son voyage de Paris à Madrid. Son compagnon de voyage car il en aura un, sera M. Suberbie...

L'ATTENTAT CONTRE M. BARBOYON

La police vient de mettre la main au collet d'un individu d'origine exotique, dont le surnom est celui de « l'homme brun »...

LES ILLUMINATIONS DU 8 DÉCEMBRE

Le soir du 8 décembre, les illuminations ont été splendides. Les magasins avaient bien entendu profité de la circonstance pour attirer l'attention par un débanché de lumières...

LA QUESTION ALGÉRIENNE

Vendredi soir a eu lieu, sous la présidence de M. de Lesse, la dixième séance de la Société d'économie politique de Lyon. M. P. Rongier, professeur à la Faculté de droit, a présenté un très intéressant rapport sur l'Algérie...

SOCIÉTÉ DE VITICULTURE

Samedi soir, pendant qu'une fine pluie d'hiver inondait les illuminations du 8 décembre, éteignant les lampions et transformant les rues en fondrières, la société de viticulture donnait à la brasserie Fritz Hofferr, à Perrache, son banquet annuel...

NOTRE FEUILLETON LES GONES

BEY LYON étant sur le point d'être terminé, le NOUVEAU LYON publiera très prochainement un roman fort intéressant, qui obtiendra auprès de nos lecteurs un succès assuré.

CHRONIQUE LOCALE

Bulletin Météorologique (5 h. soir). Hier temps brumeux. Température moins douce que ces derniers jours. Deux dépressions nettement déterminées existent aujourd'hui, l'une sur les Pays-Bas, l'autre sur l'Italie méridionale...

LA CONFÉRENCE DE M. AYNARD

Rappelés à nos lecteurs que la première conférence de la série organisée par la Société des Amis de l'Université, sera faite par M. Aynard, député du Rhône, président de la Chambre de commerce de Lyon, aujourd'hui dimanche, 9 décembre, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine...

ARRÊTATION D'UN AGENT DE CHANGE

L'ex-agent de change Rey, que le Parquet faisait rechercher, vient d'être ramené à Lyon par deux agents de la Sûreté marseillaise. Rey, qui était arrivé avant-hier, vendredi, à Marseille, venant d'Alexandrie, a été mis aussitôt à la disposition de M. Chevalier-Joly, juge d'instruction...

FAITS DU JOUR

Vol d'un billet de 1.000 fr. — Un caftier de Montebat, M. Brun, a fait procéder hier à l'arrestation d'un agent de change, M. X..., qui accusé de lui avoir dérobé un billet de 1.000 francs...

SUCCESSIENS EN DÉSHÉRENCE

Sont déclarées vacantes les successions de : Thévenon ou Thévenou (Pierrette-Claudine), enfant de l'hospice de Lyon, moulinière à Jaurieux (Ain), décédée à l'hospice de Bourg le 14 mars 1847. Pavyot (Alphonse), né à Lyon, décédé à Bougie le 21 janvier 1890. Raporte (Claude), journalier, né à Lyon (Rhône), décédé à Orléansville le 21 mai 1885. Poncet (Joseph), maçon, né à Chazelles-sur-Lyon (Loire), décédé à Azaga (Algérie) le 14 décembre 1888.

RETOUR DE SYRIE

Au nombre des passagers rapatriés par le Sénégal, courrier de Syrie, arrivé cette semaine à Marseille, figure M. le docteur Lépine, frère du préfet de police de Paris, venant d'inspecter la Faculté française de Beyrouth.

VACANCES DE LA FACULTÉ DE DROIT

Le conseil général des Facultés de Lyon a décidé que les vacances du jour de l'an pour l'enseignement supérieur commencent le samedi soir 29 courant, pour se terminer le lundi matin 6 janvier.

LA PLACE MORAND

Nos lecteurs se rappellent, sans nul doute, que le conseil municipal de Lyon, dans une précédente séance, a décidé, malgré les observations de M. Collard, la création de jardins et la plantation d'arbres sur la place Morand. En raison de cette décision, M. le maire de Lyon vient de décider que le vendredi 4 janvier 1895, à deux heures et demie de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication, en un seul lot, des travaux de plantation d'arbres et de création de jardins à exécuter sur la place Morand. Les travaux sont estimés à la somme de 44.929 fr. 92.

ADJUDICATION

Le vendredi 28 décembre 1894, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication, en un seul lot, des fournitures de fers, tôles, outils de canotiers et de jardiniers et articles de quincaillerie nécessaires au service municipal de la voirie pendant les années 1895, 1896, 1897 et 1898. L'importance de l'entreprise est évaluée approximativement à 2 millions par an. Le cautionnement de garantie est fixé à 200 fr.

L'AFFAIRE DE SOMMIÈRES

Au nom du Petit Méridional, M. Clair, avoué à la Cour d'appel de Lyon, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt rendu le 5 du mois courant contre notre confrère montpelliérain.

UN MYSTÉRIEUX AFFAIRE

Dans notre numéro d'hier, nous avons mentionné sous ce titre la triste aventure arrivée à un honorable propriétaire de Vourles. Des renseignements recueillis dans le pays même, il résulte que M. Perrier a été victime d'un accident de voiture, accident qui, grâce aux soins presque immédiats prodigués par M. le docteur Bonnet, n'aura pas de suites fâcheuses pour le blessé. M. Perrier sera sur pied sous huit jours au plus.

OUTRAGE AUX MOURS

L'affaire de mœurs dont nous avons parlé, est venue, hier, à l'audience des flagrants délits. M. Pignatoli a soutenu la prévention et requis une condamnation sévère. M. Repiquet, après avoir pris connaissance du dossier dit prévenu, avait déclaré la mission de défendre l'accusé. L'ex-défilé oullinois a été condamné à six mois de prison et 200 francs d'amende. Disons à ce propos que les membres du conseil municipal d'Oullins ont, dès le 5 courant, à l'unanimité, invité leur indigne collègue à donner sa démission, et que c'est contre leur volonté, nettement exprimée, que Bonnard a conservé son mandat.

ARRÊTATION D'UN AGENT DE CHANGE

L'ex-agent de change Rey, que le Parquet faisait rechercher, vient d'être ramené à Lyon par deux agents de la Sûreté marseillaise. Rey, qui était arrivé avant-hier, vendredi, à Marseille, venant d'Alexandrie, a été mis aussitôt à la disposition de M. Chevalier-Joly, juge d'instruction.

LES ILLUMINATIONS DU 8 DÉCEMBRE

Le soir du 8 décembre, les illuminations ont été splendides. Les magasins avaient bien entendu profité de la circonstance pour attirer l'attention par un débanché de lumières. En somme, soirée amusante pour les promeneurs et profitable au commerce lyonnais.

LA QUESTION ALGÉRIENNE

Vendredi soir a eu lieu, sous la présidence de M. de Lesse, la dixième séance de la Société d'économie politique de Lyon. M. P. Rongier, professeur à la Faculté de droit, a présenté un très intéressant rapport sur l'Algérie. Il débute en disant que l'Algérie occupe une place à part dans l'histoire de la colonisation ; elle a un caractère unique et exceptionnel ; nous en avons fait la conquête sans préméditation, simplement pour obéir à une question de point d'honneur national ; mais après la conquête, nous nous sommes trouvés en face d'un redoutable problème. En effet, nous n'avions sur ce territoire qu'une poignée de soldats en présence d'une population compacte de 3.500.000 habitants ; population guerrière et belliqueuse. Que fallait-il faire ? La détruire ? Non, nous n'en avions ni le droit ni les moyens ? La chasser, la refouler ? Pas davantage ! Se l'assimiler ? Ce n'était pas possible. Étant donné ces faits, il y avait à cette population à refouler à nos côtés par sa religion, ses mœurs, ses habitudes, etc. M. Rongier fait alors l'histoire des diverses tentatives de colonisation et énumère les causes de leurs insuccès. Une des plus grandes difficultés était de se procurer des terres à concéder ou à vendre aux colons. Le rapporteur passe en revue la législation établie à cet effet. Et qui ferme le gouvernement de l'Algérie, M. Rongier est partisan de l'extension des pouvoirs du gouverneur général, il combat le rattachement de toutes les administrations aux ministères compétents, il demande notamment un Code forestier spécial à l'Algérie. Les conclusions de son rapport sont les suivantes : 1° le succès d'une colonie dépend de la supériorité réelle du peuple qui aspire à faire acte de colonisation et de la validité des institutions politiques. 2° la colonisation est une œuvre de longue haleine et de patience. Quoique l'Algérie n'ait pas encore donné des résultats aussi bons qu'on pourrait le désirer, M. Rongier estime néanmoins que cette conquête est une bonne affaire pour la France, en même temps qu'une œuvre glorieuse pour la civilisation. Une discussion assez longue a suivi ce rapport, qui a été très applaudi. MM. Pic, Lebrun et Chardigny ont pris successivement la parole, pour résumer quelques points de détail. M. le président remercie l'orateur, et avant de lever la séance, annonce que la prochaine réunion serait consacrée à une étude sur l'Exposition de Lyon.

LA PLACE MORAND

Nos lecteurs se rappellent, sans nul doute, que le conseil municipal de Lyon, dans une précédente séance, a décidé, malgré les observations de M. Collard, la création de jardins et la plantation d'arbres sur la place Morand. En raison de cette décision, M. le maire de Lyon vient de décider que le vendredi 4 janvier 1895, à deux heures et demie de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication, en un seul lot, des travaux de plantation d'arbres et de création de jardins à exécuter sur la place Morand. Les travaux sont estimés à la somme de 44.929 fr. 92.

VACANCES DE LA FACULTÉ DE DROIT

Le conseil général des Facultés de Lyon a décidé que les vacances du jour de l'an pour l'enseignement supérieur commencent le samedi soir 29 courant, pour se terminer le lundi matin 6 janvier.

LA PLACE MORAND

Nos lecteurs se rappellent, sans nul doute, que le conseil municipal de Lyon, dans une précédente séance, a décidé, malgré les observations de M. Collard, la création de jardins et la plantation d'arbres sur la place Morand. En raison de cette décision, M. le maire de Lyon vient de décider que le vendredi 4 janvier 1895, à deux heures et demie de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication, en un seul lot, des travaux de plantation d'arbres et de création de jardins à exécuter sur la place Morand. Les travaux sont estimés à la somme de 44.929 fr. 92.

ADJUDICATION

Le vendredi 28 décembre 1894, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication, en un seul lot, des fournitures de fers, tôles, outils de canotiers et de jardiniers et articles de quincaillerie nécessaires au service municipal de la voirie pendant les années 1895, 1896, 1897 et 1898. L'importance de l'entreprise est évaluée approximativement à 2 millions par an. Le cautionnement de garantie est fixé à 200 fr.

L'AFFAIRE DE SOMMIÈRES

Au nom du Petit Méridional, M. Clair, avoué à la Cour d'appel de Lyon, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt rendu le 5 du mois courant contre notre confrère montpelliérain.

UN MYSTÉRIEUX AFFAIRE

Dans notre numéro d'hier, nous avons mentionné sous ce titre la triste aventure arrivée à un honorable propriétaire de Vourles. Des renseignements recueillis dans le pays même, il résulte que M. Perrier a été victime d'un accident de voiture, accident qui, grâce aux soins presque immédiats prodigués par M. le docteur Bonnet, n'aura pas de suites fâcheuses pour le blessé. M. Perrier sera sur pied sous huit jours au plus.

OUTRAGE AUX MOURS

L'affaire de mœurs dont nous avons parlé, est venue, hier, à l'audience des flagrants délits. M. Pignatoli a soutenu la prévention et requis une condamnation sévère. M. Repiquet, après avoir pris connaissance du dossier dit prévenu, avait déclaré la mission de défendre l'accusé. L'ex-défilé oullinois a été condamné à six mois de prison et 200 francs d'amende. Disons à ce propos que les membres du conseil municipal d'Oullins ont, dès le 5 courant, à l'unanimité, invité leur indigne collègue à donner sa démission, et que c'est contre leur volonté, nettement exprimée, que Bonnard a conservé son mandat.

ARRÊTATION D'UN AGENT DE CHANGE

L'ex-agent de change Rey, que le Parquet faisait rechercher, vient d'être ramené à Lyon par deux agents de la Sûreté marseillaise. Rey, qui était arrivé avant-hier, vendredi, à Marseille, venant d'Alexandrie, a été mis aussitôt à la disposition de M. Chevalier-Joly, juge d'instruction.

LES ILLUMINATIONS DU 8 DÉCEMBRE

Le soir du 8 décembre, les illuminations ont été splendides. Les magasins avaient bien entendu profité de la circonstance pour attirer l'attention par un débanché de lumières. En somme, soirée amusante pour les promeneurs et profitable au commerce lyonnais.

LA QUESTION ALGÉRIENNE

Vendredi soir a eu lieu, sous la présidence de M. de Lesse, la dixième séance de la Société d'économie politique de Lyon. M. P. Rongier, professeur à la Faculté de droit, a présenté un très intéressant rapport sur l'Algérie. Il débute en disant que l'Algérie occupe une place à part dans l'histoire de la colonisation ; elle a un caractère unique et exceptionnel ; nous en avons fait la conquête sans préméditation, simplement pour obéir à une question de point d'honneur national ; mais après la conquête, nous nous sommes trouvés en face d'un redoutable problème. En effet, nous n'avions sur ce territoire qu'une poignée de soldats en présence d'une population compacte de 3.500.000 habitants ; population guerrière et belliqueuse. Que fallait-il faire ? La détruire ? Non, nous n'en avions ni le droit ni les moyens ? La chasser, la refouler ? Pas davantage ! Se l'assimiler ? Ce n'était pas possible. Étant donné ces faits, il y avait à cette population à refouler à nos côtés par sa religion, ses mœurs, ses habitudes, etc. M. Rongier fait alors l'histoire des diverses tentatives de colonisation et énumère les causes de leurs insuccès. Une des plus grandes difficultés était de se procurer des terres à concéder ou à vendre aux colons. Le rapporteur passe en revue la législation établie à cet effet. Et qui ferme le gouvernement de l'Algérie, M. Rongier est partisan de l'extension des pouvoirs du gouverneur général, il combat le rattachement de toutes les administrations aux ministères compétents, il demande notamment un Code forestier spécial à l'Algérie. Les conclusions de son rapport sont les suivantes : 1° le succès d'une colonie dépend de la supériorité réelle du peuple qui aspire à faire acte de colonisation et de la validité des institutions politiques. 2° la colonisation est une œuvre de longue haleine et de patience. Quoique l'Algérie n'ait pas encore donné des résultats aussi bons qu'on pourrait le désirer, M. Rongier estime néanmoins que cette conquête est une bonne affaire pour la France, en même temps qu'une œuvre glorieuse pour la civilisation. Une discussion assez longue a suivi ce rapport, qui a été très applaudi. MM. Pic, Lebrun et Chardigny ont pris successivement la parole, pour résumer quelques points de détail. M. le président remercie l'orateur, et avant de lever la séance, annonce que la prochaine réunion serait consacrée à une étude sur l'Exposition de Lyon.

LA PLACE MORAND

Nos lecteurs se rappellent, sans nul doute, que le conseil municipal de Lyon, dans une précédente séance, a décidé, malgré les observations de M. Collard, la création de jardins et la plantation d'arbres sur la place Morand. En raison de cette décision, M. le maire de Lyon vient de décider que le vendredi 4 janvier 1895, à deux heures et demie de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication, en un seul lot, des travaux de plantation d'arbres et de création de jardins à exécuter sur la place Morand. Les travaux sont estimés à la somme de 44.929 fr. 92.

VACANCES DE LA FACULTÉ DE DROIT

Le conseil général des Facultés de Lyon a décidé que les vacances du jour de l'an pour l'enseignement supérieur commencent le samedi soir 29 courant, pour se terminer le lundi matin 6 janvier.

LA PLACE MORAND

Nos lecteurs se rappellent, sans nul doute, que le conseil municipal de Lyon, dans une précédente séance, a décidé, malgré les observations de M. Collard, la création de jardins et la plantation d'arbres sur la place Morand. En raison de cette décision, M. le maire de Lyon vient de décider que le vendredi 4 janvier 1895, à deux heures et demie de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication, en un seul lot, des travaux de plantation d'arbres et de création de jardins à exécuter sur la place Morand. Les travaux sont estimés à la somme de 44.929 fr. 92.

de la place Bellecour et la rue du Peyrat, de faire ériger, reproduire, badigeonner ou murs, escaliers et allées de leurs immeubles pendant l'année 1895.

Dans toutes pharmacies. Dépôt général : Anonyme Pharmacie Lardet, place des Jacobins, 1, Lyon.

CHABLY Hors Concours Exp. Int. Lyon 1889

Huile vierge de Foie de Morue fraîche, naturelle, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon-Saint-Paul.

CABINET DENTAIRE F. CROUZET, Chirurgien-Dentiste

24, Place de la Croix-Rouge, 21

Cautérisation des Caries dentaires évitant toutes extractions. Spécialité de Poses de Dents sans crochets ni Extraction de Racines.

Toutes les pièces sortant de la Maison sont garanties 10 ans sur facture.

CONSULTATION DE 9 HEURES A MIDI ET 2 A 5 HEURES

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Notes insérées, sous ce titre, toutes les communications qui peuvent intéresser le public, sans distinction de parti ni d'opinion.

Le Linotto. — Littéraire, artistique et amical.

A 2 heures, réunion générale obligatoire de tous les sociétaires, 1, rue Flévey.

Le soir à 7 heures, soirée intime d'inauguration du nouveau nid.

Œuvre des petites filles des soldats. — Dimanche 9 décembre, 2 heures, salons Monnier, matinée suivie de bal, organisée au bénéfice des Petites Filles des Soldats.

Le programme de la matinée sera vendu au bénéfice de l'œuvre.

Trage de la tombola Georges

Liste des numéros gagnants :

2.006 1.207 2.909 1.096 122 123 1.606

1.405 746 2.036 1.428 1.087 2.050 94

1.653 673 222 1.212 609 399 297

1.863 724 224 2.068 2.809 1.205 1.710

1.029 2.905 1.238 2.038 1.202 1.306 735

1.083 1.615 1.775 1.892 397 430 1.588

1.129 843 2.573 82 203

N.-B. — Les lots, exposés durant la fête, aux salons Monnier, place Bellecour, dimanche 9 décembre, devront être réclamés chez MM. Dussere et Conchon, à partir du lundi 10 décembre au soir.

Comité républicain libéral du V arrondissement (section de Saint-Jean, Saint-Léon, le Point-du-Jour). — Réunion des membres adhérents, le mercredi 12 novembre, à 8 heures 1/2 très précises, dans la salle du café Jamboulay, rue de Trion.

Ordre du jour : Conférence par M. Léon Servière, président du comité, qui traitera la question des étrangers en France.

Fête de bienfaisance des enfants pauvres. — La grande fête de bienfaisance annuelle, organisée au bénéfice de la Société de patronage pour les enfants pauvres de la ville de Lyon, aura lieu, au Grand-Théâtre, le samedi 15 décembre courant.

De toutes les fêtes de bienfaisance lyonnaises, celle de la Société de patronage est assurément l'une des plus attrayantes.

Cette année, à côté des premiers sujets de l'Opéra que notre ville possède actuellement, MM. Hérens et Marey, MM. Duc, Affre, Verin, Delpeut, qui ont bien voulu prêter leur concours à titre absolument gracieux, nous sommes assurés de la bienveillante participation de M. de Fleury, Thierry, Marie Boyer, Paër, Bresson, et de MM. Deschamps, Delvoye, Porte, Combes-Mesnard, Rameux, Thonnières et auxquels s'ajoutera l'orchestre de la ville dirigé par M. Alexandre Luginin.

Le programme comprendra l'opéra de *Mirville* en entier, *Sigurd* (4 acte), et *Paër* (2 acte).

M. Coquelin aîné dira plusieurs monologues.

Nous avons pu mentionner notre Harmonie municipale, dirigée par son excellent chef, M. A. Moray, avec les concours de MM. Deforme, Monchaud et Ross, ces distingués solistes.

Pour la location s'adresser, jusqu'au 10 inclus, au siège de la Société, rue Romarin, 16, de 2 à 5 heures, et du 11 au 15, chez le concierge du Grand-Théâtre.

Chronique Agricole

LA NITRIFICATION

Les matières fertilisantes se présentent aux plantes sous deux états différents : les unes sont sous une forme directement assimilable, c'est-à-dire qu'elles peuvent être absorbées par les racines sans transformation préalable; les autres, au contraire, ne sont utiles aux végétaux qu'après avoir subi de profondes modifications.

D'une manière générale, on peut admettre que tous les principes minéraux peuvent être utilisés à l'état sous lequel ils se présentent dans l'engrais; tel est le cas des nitrates, des sels ammoniacaux, des phosphates, des sels de potasse; d'autres engrais, au contraire, renforcent la matière utile et particulièrement l'azote, sous une forme qui ne convient pas à la nutrition de végétaux supérieurs.

On sait que cet élément, l'un des plus utiles aux plantes, se trouve naturellement dans le sol et peut s'employer comme engrais sous trois formes différentes : à l'état de nitrate, d'ammoniaque, ou de matière organique. Mais ces diverses substances sont loin d'avoir la même action sur la végétation; tandis que les sels ammoniacaux et les nitrates peuvent être absorbés directement par les racines, l'azote des engrais organiques, fumiers, tourteaux, etc., ne peut être utilisé qu'après être revenu à l'état minéral, nitré ou ammoniacal. Voyons comment s'opèrent dans le sol ces transformations.

La matière organique morte, plante ou animal, est constamment, dans la nature, en voie de décomposition, sous l'influence d'êtres infiniment petits, de microbes, qui ont pour fonction finale de ramener les éléments à l'état normal.

Ces organismes extrêmement multiples peuvent se classer en deux catégories : les uns, appartenant à de nombreuses espèces, peuvent se passer d'air, contrairement à la loi générale; ils transforment en ammoniaque l'azote des matières organiques; ce sont les ferments ammoniacaux.

Mais dans la terre végétale, leur action est extrêmement limitée; c'est qu'en effet le sol renferme de l'air qui gêne leur évolution. Comme il est très rare qu'une terre se trouve dans les conditions voulues pour transformation des matières organiques en ammoniaque, ce n'est qu'exceptionnellement dans la pratique agricole.

Mais il existe d'autres organismes qui ont une fonction différente et dont le rôle est plus important au point de vue de la fertilité des terres. Ceux-ci, qui travaillent en présence de l'air, ramènent à l'état de nitrate les débris végétaux et animaux qui ne peuvent pas servir directement à l'alimentation des plantes. Pour ce motif, on a désigné cette transformation sous le nom de nitrification.

Ces fermentations qui se passent dans le sol sont analogues à celles que l'on observe dans les cuves pleines de vendange. Ce sont là des phénomènes de même ordre qui ne diffèrent que par les modes de vie et d'action des agents qui les produisent.

Dans un cas, le ferment se développe aux dépens du sucre du raisin dont il se nourrit; il rejette, comme résidus, l'alcool, la glycérine et d'autres principes que l'on retrouve dans le vin. Dans le cas qui nous occupe, le ferment travaille à la destruction de la matière azotée et le résultat de son action est la transformation de l'azote organique non assimilable en azote nitré assimilable.

Comme dans tous les phénomènes de ce genre, il est possible, en modifiant les conditions d'existence des microbes ou ferments qui les provoquent, de favoriser ou d'entraver leur accomplissement. L'homme peut donc diriger ces sortes de transformations, et obtenir, jusqu'à un certain point, tel résultat qu'il désire.

Ceci dit, examinons quelles sont les conditions nécessaires pour une bonne nitrification. Le ferment nitré, qui opère cette transformation, est extrêmement répandu dans tous les sols, mais il ne travaille que lorsqu'il est en présence de calcaire et d'une quantité suffisante d'air et d'humidité. Quand la terre est bien meuble, suffisamment humide et chaude, son action acquiert sa plus grande intensité. Par les temps froids, dans les champs desséchés et compacts, son activité se trouve ralentie. La température la plus favorable est celle voisine de 35° au-dessous de 5°, comme aussi au-dessus de 40°, la nitrification peut être regardée comme sensiblement nulle.

Les labours, en aérant le sol, favorisent cette fermentation. Aussi doivent-ils être considérés comme nécessaires, non seulement au point de vue de l'amélioration, mais encore à ce point de vue spécial.

Nous avons dit que la présence de certaine quantité de calcaire est indispensable à la nitrification; cette condition ne se trouve pas réalisée dans tous les sols. C'est ainsi que les terrains granitiques, dépourvus de calcaire, ne fournissent que très difficilement les engrais organiques qu'on leur confie; au contraire, dans des terrains calcaires, la matière organique disparaît rapidement. De là cette conclusion toute naturelle qu'il convient de chauler les terrains pauvres en carbonate de chaux.

Comme on le voit, la nitrification doit être regardée comme une des principales causes de la fertilité du sol, puisque, sans elle, les résidus de la vie animale et végétale resteraient inutilisables. Aussi doit-on la favoriser par des labours convenablement donnés et en apportant des amendements calcaires dans les sols qui sont pourvus de cet élément.

Mais il ne faut pas oublier que les nitrates ainsi formés ne sont pas fixés par la terre et que les eaux de drainage ou d'irrigation, en entraînant de grandes quantités, dans la pratique, on doit tenir compte de ce double rôle du ferment nitré, qui consiste d'un côté à enrichir le sol en une matière azotée assimilable, et de l'autre à l'appauvrir par suite du refus de la terre de retenir cet azote ainsi acquis sur les matières inertes.

UN AGRICULTEUR.

COURRIER MARITIME

— La Ville Ciotat, allant à Nommé, est entré dans le canal de Suez samedi matin.

— L'Agathéon, venant du Japon et d'oscars, a quitté Alexandrie samedi, à 10 h. du matin.

— Le Portugal a quitté Montevideo pour Rio, le 6 décembre.

MARCHÉS

Cours commerciaux. — Paris, 8 décembre 1894. — Cotea : courant 47.75 à 48.00, janvier 47.75 à 48.00, premiers 47.75 à 48.00, 4 de mars 47.75 à 48.00, tendance calme.

Lin : courant 49.50 à 50.00, jan. 48.25 à 48.75, 4 premiers 48.00 à 48.50, 4 de mars 48.00 à 48.50, tendance calme.

Sucre : courant 26.12 à 26.25, jan. 26.25 à 26.50, 4 premiers 26.00 à 26.25, 4 de mars 27.00 à 27.25, tendance calme.

Le Havre. — Café (cote officielle), décembre 10 h. 90.75, midi, 90.75, tendance calme.

Lyon-Sulliviers. — Marché aux fourrages du mercredi.

Poin, 1<sup>er</sup> choix, les 100 kil. 7.25 à 7.50; ordinaire, de 6. à 6.25 — Luzerne nouvelle ch. 6.25 à 6.75; ordinaire, 5.50 à 6. — Paille de seigle, 3.00 à 3.25; de froment, 3.00 à 3.75; d'avoine, 2. à 2.60.

Droits d'octroi non compris.

Issues. — Son, les 100 kil. de 7.75 à 8.75. — Fleurages, de 10. à 12.50.

Rendues à Lyon.

3<sup>e</sup> ÉDITION DEPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Tribunal correctionnel. — Emilien Dauvergne, sans profession, 15 jours de prison pour médisance.

François Batailly, colporteur à Roanne, un mois de prison pour coups et blessures; Victor Pélissier, cultivateur à St-Jay, 15 jours de prison pour coups et blessures; Jean-Marie Desplagne, tisseur à Saint-Fort, 15 jours de prison pour mutilation d'arbres et dévastation de récoltes.

Arrestations. — La police a mis en état d'arrestation cinq jeunes garçons comme auteurs de vols de 11 heures dont nous avons parlé dans notre précédent numéro.

Collège. — M. Guénot, licencié ès sciences physiques et mathématiques au collège de Villefranche, en remplacement de M. Philippe, nommé principal du collège de Castellagnary.

Incendie à Pont. — Un incendie s'est déclaré dans une maison, sise à Pont, lieu des Plaines, et appartenant à M. Longré. Grâce à ce prompt secours, le feu a pu être éteint rapidement; les pertes évaluées à 600 francs sont couvertes par une assurance.

LOIRE

Saint-Etienne. — Exposition de tableaux. — Hier, samedi, s'est ouverte à l'Hôtel de Ville, l'exposition de tableaux faite par M. Louis Huvey, notre jeune concitoyen.

Les œuvres exposées tiennent de la part du peintre, une science parfaite de son art.

Au Palais. — Le tribunal correctionnel a condamné à deux ans de prison le nommé Moutet, récidiviste dangereux, qui avait été surpris, il y a quelques jours, à la Vallu, au moment où il venait de s'introduire dans une ferme, par effraction, et de voler une somme de 122 fr. renfermée dans une armoire.

Le crime de Reu. — La culpabilité de Forcier, dit la Ceu, semble s'affirmer de plus en plus. Il a adopté un système de défense qui est en contradiction formelle avec les témoignages relevés jusqu'à ce jour.

Accident de la rue. — A six heures du soir, un ouvrier mineur nommé André Arnould, 50 ans, est tombé rue de la Ville. Il s'est fait une lésion à la tête. On l'a transporté à l'hôpital.

LE NOUVEAU LYON

— Un marchand de vin nommé Constant, demeurant rue Badouillère, reconduisit son cheval et descendit la rue Gambetta, lorsqu'à l'angle de la rue des Croisées, le cheval prit peur et vint heurter le tramway. Déjà purément matriciels.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0, 102.55. — Extérieure, 79 9/16. — Banque ottomane, 673.12. — Espérto, 420. Sans affaires.

Dernière Heure

Paris, 8 décembre.

Les Obseques de M. de Lesseps

Rion n'est encore définitivement réglé en ce qui concerne les funérailles de M. Ferdinand de Lesseps. On pensa cependant que deux services seront célébrés : un, lundi prochain, à l'église du Vatican; l'autre, samedi, à Paris.

Journaliste insomniaque

M. Daniel, le journaliste dont une précédente dépêche vous a annoncé l'arrestation, a été relâché ce soir. Il paraît qu'il avait simplement voulu savoir, par un grand article de reportage, par quelle filière on passait à la suite d'une arrestation comme insomniaque.

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 8 décembre.

Les perquisitions

En outre des perquisitions opérées dans la journée, on assura que MM. Doppfer et Clément s'étaient rendus dans les bureaux du Gaulois.

A la préfecture de police, où nous nous sommes renseignés, on déclare que la perquisition au Gaulois n'a pas eu lieu ce soir, parce que MM. Doppfer et Clément n'ont pas eu le temps (sic), mais qu'elle aura lieu, nous ne croyons pas que les diverses perquisitions opérées aujourd'hui dans des bureaux de rédaction aient amené aucun résultat sérieux.

Rumeurs sensationnelles

Le bruit a couru, ce soir, avec persistance qu'un ancien ministre, qui n'était pas autrement désigné, aurait été arrêté pour complicité dans les affaires de chantage.

Cette rumeur accueillie par deux journaux du soir et aussitôt répandue dans Paris, a causé, comme de juste, une profonde sensation.

Nous avons tenu à la contrôler et nous avons acquis la certitude qu'elle ne reposait sur aucun fondement.

Nous avons vu, ce soir, la personnalité à laquelle il a été fait allusion. Nous ne pouvons donc que démentir ce bruit, comme nous pourrions le faire de bien d'autres, encore plus extraordinaires, qui circulent en ce moment.

Le personnage politique en question n'a même pas été appelé par M. Doppfer.

UN SCANDALE A MARSEILLE

Marseille, 8 décembre.

Un de nos confrères de la presse marseillaise s'est rendu, aujourd'hui, chez l'ancienne maîtresse de M. Max Lebaudy, Mlle Renée Durazoy.

Celle-ci a déclaré qu'elle avait reçu, non pour 100,000 fr., mais pour 70,000 fr. de traites de M. Max Lebaudy.

Ces traites, déclare-t-elle, sont absolument valables; elles furent signées par M. Lebaudy peu après le 19 janvier, c'est-à-dire lorsque son frère était en prison. Elle donna à M. Max Lebaudy les 70,000 fr. en ce genre desquels il se soulevait les traites en question.

On se rappelle les difficultés que M. Lebaudy eut avec ses créanciers; pour sa part, voici ce qu'il n'aurait. Il y a deux mois, un M. P., vint de Paris, me voir ici, et m'offrit, en échange des effets, une transaction par laquelle je touchai une somme de beaucoup inférieure à celle que les traites représentaient. Je refusai naturellement la proposition, et M. P. fut obligé de rentrer bredouille à Paris.

A ce moment, je rencontrai M. Delagrè, conseiller municipal, auquel je racontai ma mésaventure et qui m'offrit de se charger de l'opération de la mise en circulation des traites régulièrement signés. Il prit les traites et les avalisa, signifiant ainsi qu'il se portait garant de la signature de M. Max Lebaudy.

« Après, je ne puis rien dire. »

FIN DU SERVICE DE NUIT

BOURSE DE LYON

du 8 décembre 1894

FONDS D'ÉTAT

2 1/2 0/0 Français..... 102 68

3 1/2 0/0 Français..... 102 55

4 1/2 0/0 Français..... 102 50

5 0/0 Français..... 102 45

6 0/0 Français..... 102 40

7 0/0 Français..... 102 35

8 0/0 Français..... 102 30

9 0/0 Français..... 102 25

10 0/0 Français..... 102 20

11 0/0 Français..... 102 15

12 0/0 Français..... 102 10

13 0/0 Français..... 102 05

14 0/0 Français..... 102 00

15 0/0 Français..... 101 95

16 0/0 Français..... 101 90

17 0/0 Français..... 101 85

18 0/0 Français..... 101 80

19 0/0 Français..... 101 75

20 0/0 Français..... 101 70

21 0/0 Français..... 101 65

22 0/0 Français..... 101 60

23 0/0 Français..... 101 55

24 0/0 Français..... 101 50

25 0/0 Français..... 101 45

26 0/0 Français..... 101 40

27 0/0 Français..... 101 35

28 0/0 Français..... 101 30

29 0/0 Français..... 101 25

30 0/0 Français..... 101 20

écarts insignifiants; la part, au moment voulu par les meneurs, favorisera une brusque reprise.

Extérieure 79.9/16 et 79.5/8. — Les cours de la Bourse de Lyon ont été en hausse à la suite de la hausse de la Bourse de Paris. Le Crédit Lyonnais est en hausse à 102.55. Mais les écarts de primes continuent à se maintenir inférieurs à ceux qu'enregistre la cote de Paris. La spéculation achète, tandis que beaucoup de petits porteurs, tentés par le bénéfice à réaliser, vendent. L'endeban 575.50. Banque Ottomane 672.50; on s'en occupe peu pour le moment.

L'animation d'aujourd'hui sur les Chemins espagnols, est bien anormale. Le Nord se traite de 120 à 122.50, le Saragosse n'a qu'un seul cours, 123.12 1/2.

Rien de particulier au comptant des obligations.

Le 3 1/2 0/0, La Compagnie a gagné son procès devant le Conseil de préfecture: les cours ne reflètent pas trace de ce succès. Tramways 882.50, Tramways de Clermont 560. Brasseries Ripek 568.75.

Les déclarations en mines et métallurgie. Châtillon-Commentry perd 20 fr. à 740. Les mines de Saint-Etienne sont offertes à 312. Gier, mioux à 47.50. Dobrowa 505.

En banque, Alpes 218. Huta 2.315. Donetz 1.215.50. Nouvelle 1.110. Brinsak 825. Part. Varna 266. Rama 1.500.

Croix-Paquet 692.50. Bron nouvelle 590. Les actions nouvelles du Tramway de Neuville trouvent preneur à 500. Deux-Passages 601.50. Marques Lumière 1.400.

BOURSE DE PARIS

du 8 décembre 1894

VALEURS à terme

3 0/0 Français..... 102 67

3 1/2 0/0 Français..... 102 55

4 1/2 0/0 Français..... 102 50

5 0/0 Français..... 102 45

6 0/0 Français..... 102 40

7 0/0 Français..... 102 35

8 0/0 Français..... 102 30

9 0/0 Français..... 102 25

10 0/0 Français..... 102 20

11 0/0 Français..... 102 15

12 0/0 Français..... 102 10

13 0/0 Français..... 102 05

14 0/0 Français..... 102 00

15 0/0 Français..... 101 95

16 0/0 Français..... 101 90

17 0/0 Français..... 101 85

18 0/0 Français..... 101 80

19 0/0 Français..... 101 75

20 0/0 Français..... 101 70

21 0/0 Français..... 101 65

22 0/0 Français..... 101 60

23 0/0 Français..... 101 55

24 0/0 Français..... 101 50

25 0/0 Français..... 101 45

26 0/0 Français..... 101 40

27 0/0 Français..... 101 35

28 0/0 Français..... 101 30

29 0/0 Français..... 101 25

30 0/0 Français..... 101 20

31 0/0 Français..... 101 15

32 0/0 Français..... 101 10

33 0/0 Français..... 101 05

34 0/0 Français..... 101 00

35 0/0 Français..... 100 95

36 0/0 Français..... 100

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 9 Décembre 1894

LES GONÉS DE LYON

Grand Roman inédit

PAR VICTOR CHAUVET

M. de Féchel pouvait aimer, adorer sa fille, mais n'était-ce pas une raison de plus pour qu'il voulût assurer son bonheur comme il l'entendrait?

Et la brave femme, avec un accent plus attendri, ajouta :

— Et si je viens de te parler ainsi... si je viens de te mettre en garde contre toi-même, c'est que moi aussi je t'adore, mon enfant. Mais aije besoin de te dire combien je voudrais que l'avenir me donne tort.

Puis ayant mis, comme chaque soir, un long baiser au front de son fils, Mme Desrieux lentement se retira.

Mais cette nuit-là, il fut impossible à Marius de dormir. Toujours sa pensée se reportait à bas vers le vieux château de M. de Féchel... à bas vers celle qui maintenant existait seule au monde pour lui.

Puis les dernières paroles du comte lui revenaient aussi à la mémoire :

« A notre prochaine visite nous aurons à cause ensemble... à causer sérieusement... et je crois que ce que je vous dirai vous fera plaisir... »

Et le jeune homme se mettait l'esprit à la torture pour tâcher de deviner ce qui pouvait bien se cacher sous ces paroles.

Aussi comment dépendre sa fièvre, comment dépendre son impatience pendant toute la semaine qui suivit ?

Il comptait les jours, les heures, les minutes, et il lui semblait que le temps ne marchait pas... Et il n'était pas seul à être ainsi si fébrile et si impatient, Gilberte aussi, qui passait toutes ses journées à errer à travers le parc, n'ayant jamais trouvé le temps si long...

Aussi, comme le dimanche était enfin revenu, se leva-t-elle toute joyeuse, toute radieuse.

— Encore quelques heures et je le reverrai ! pensait-elle. Encore quelques heures, et il sera là près de moi !... Encore quelques heures, et il sera déjà non fâché... et nous aurons déjà le droit de nous aimer et de nous le dire...

Et à mesure que le temps passait, que la matinée s'avancait, son impatience devenait si grande qu'elle ne pouvait plus tenir en place.

A chaque instant, elle se rapprochait de la grille et regardait longuement la route.

Mais rien encore.

Pourquoi n'était-il pas encore là ?

Pourquoi tardait-il donc tant à venir ?

Et déjà elle l'accusait presque d'indifférence, et déjà elle l'accusait presque de tûdieu, lorsqu'ayant de nouveau jeté un coup d'œil sur la route, elle eut un cri sourd de joie.

Enfin, bien loin, c'était lui !... oui, c'était lui qui s'avancait vers le château d'un pas même assez rapide !...

Naïvement, elle se figura qu'il ne l'avait point encore aperçue, et elle rentra précipitamment, cherchant à se donner une contenance. Trois ou quatre minutes s'écoulerent.

Puis, comme elle marchait lentement, l'air très absorbé, dans la longue et large allée qui s'ouvrait en face même de la grille, tout à coup, elle tressaillit.

D'arrière elle, le bruit d'un pas léger venait de se faire entendre, puis, d'une voix très douce, très timide, elle entendit prononcer son nom : — Gilberte !...

Alors elle se retourna vivement, jouant l'étonnement, la surprise :

— Comment ! c'est vous !... s'écria-t-elle. Ah ! que vous m'avez fait peur !...

— Est-ce que vous ne m'attendiez pas ? dit Marius légèrement interdit.

— Mais, si !... Et je vous attendais même avec une grande impatience... Mais je ne vous savais pas si près de moi, répondit-elle.

Elle venait de lui tendre la main, puis, gracieuse et souriante, le regard rayonnant de bonheur, elle l'entraîna dans un petit sentier qui se trouvait près de là.

— Mon père vous prie de l'excuser, s'il vous fait attendre quelques instants, reprit-elle enfin quand ils s'arrêtèrent. Mais, pour le moment, c'est moi qui ai le plaisir et la joie de vous recevoir !...

Tenez, asseyez-vous là, près de moi... Vous êtes dans mon sentier favori et dans l'endroit que je préfère.

Oh ! certes, il n'y avait notre parc des coins charmants, délicieux, pleins de poésie, mais, je ne sais pourquoi, rien ne vaut pour moi ce petit chemin — où je reviens toujours — ce petit chemin plein d'ombre, de tranquillité et de solitude !...

Et ce banc même... ce banc sur lequel nous sommes, que de souvenirs il me rappelle !... que de souvenirs il réveille en moi !...

Avant de vous connaître, avant de vous avoir rencontré ; c'était là, pendant les longs mois que nous passions ici chaque été, que s'écoulaient pour ainsi dire toute mon existence.

C'était là que je venais lire... là que je venais me perdre pendant de longues heures, souvent pendant des journées entières, en des rêves, en des songes dont à présent je ne me souviens plus...

C'était là aussi, qu'après vous avoir connu, qu'après avoir compris que je vous aimais, je venais chercher l'isolement afin de mieux pouvoir penser à vous, afin de mieux pouvoir évoquer votre image et votre souvenir.

Et cette semaine, elle encore là que l'habitude m'a ramenée quand j'ai voulu me rappeler les paroles que nous avons échangées il y a huit jours.

Oh ! je ne sais pas si vous avez éprouvé la même impatience, la même fièvre que moi, mais combien il me tardait de vous revoir, mais combien il me tardait de pouvoir vous dire !...

Elle eut une seconde d'hésitation, puis avec un sourire malicieux :

— De pouvoir vous dire, de pouvoir vous répéter encore combien, moi aussi, je vous aime ! ajouta-t-elle.

Et, sa main venait de tomber doucement dans la main de Marius.

Celui-ci restait sans voix, très pâle, très pâle. Puis, enfin, au bout d'un moment :

— Et moi aussi, et moi aussi, Gilberte, je vous aime ! s'écria-t-il, tandis que sans qu'il s'en aperçût, sa main serait encore plus fortement, plus énergiquement la main de la jeune fille. Oui, je vous aime plus que les paroles ne sauraient le dire, plus que les mots ne pourraient l'exprimer !... Et cependant cet amour qui remplira

toute ma vie... cet amour qui fait toute ma joie... fait aussi tout mon désespoir !...

— Tout votre désespoir ? fit-elle avec le même sourire.

— Oui, tout mon désespoir, tout mon chagrin ! Ah ! je n'ai pas besoin de vous en dire davantage pour que vous me compreniez, n'est-ce pas ?... Car enfin, si dans un moment de vertige, d'aveugle illusion et de folle ivresse, j'ai pu me croire le plus heureux des hommes, depuis, je n'ai pu assis empêcher de rentrer en moi-même, m'empêcher de réfléchir... Et alors j'ai eu peur !...

— Pour ? fit-elle toujours souriante.

— Oui, peur ! — peur de la terrible déception qui m'attendait... peur du triste et sombre avenir que je me préparais... peur de la douleur atroce, immense, imprévisible qui allait être le supplice de toute ma vie !...

Oh ! vous auriez ?... Mais Gilberte, je vous en prie, réfléchissez aussi et répondez-moi. Ou cet amour me conduira-t-il ? à quoi cet amour aboutira-t-il ?

Oh ! oui, vous m'aimez, et je n'en doute pas, et je n'en puis douter puisque j'ai eu l'immense joie de vous l'entendre dire !... Oui, vous m'aimez comme je vous aime !... Mais, cependant, Gilberte, notre rêve de bonheur n'en sera-t-il pas moins toujours irréalisable, toujours impossible !

Vous m'aimez, mais, que suis-je pour oser prétendre à vous ?... Mais que suis-je pour oser jamais faire à M. le comte de Féchel, faire à votre père l'aveu de mon amour ?

— Mais, Gilberte, je vous en prie, réfléchissez aussi et répondez-moi. Ou cet amour me conduira-t-il ? à quoi cet amour aboutira-t-il ?

Oh ! oui, vous m'aimez, et je n'en doute pas, et je n'en puis douter puisque j'ai eu l'immense joie de vous l'entendre dire !... Oui, vous m'aimez comme je vous aime !... Mais, cependant, Gilberte, notre rêve de bonheur n'en sera-t-il pas moins toujours irréalisable, toujours impossible !

Vous m'aimez, mais, que suis-je pour oser prétendre à vous ?... Mais que suis-je pour oser jamais faire à M. le comte de Féchel, faire à votre père l'aveu de mon amour ?

(A suivre).

Etude de M<sup>e</sup> GUILLEMINET, licencié en droit, avocat à Lyon, rue de la République, 50.

VENTE aux enchères publiques, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon et en deux lots séparés, de DEUX PROPRIÉTÉS

Sises à Lyon, quartier de Montchat, r. Bonnard, 16 et 17

Adjudication au samedi 29 décembre 1894, à midi.

Mises à prix : 1<sup>er</sup> lot, 6,000 fr., et deuxième lot, 5,000 fr.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Guilleminet, avocat poursuivant, et à M<sup>e</sup> Chaine, aussi avocat à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 90, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Lyon où il est déposé.

Etude de M<sup>e</sup> Edouard GOURDON, huissier, 32, rue de la République.

VENTE JUDICIAIRE

Le lundi 10 décembre 1894, à onze heures du matin, sur la place Fubareau, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers, tels que : buffet de salle à manger, table, chaises, buffet-consigne, glace, etc.

LOTS DE TERRAINS clos et complantés, de 300 à 25,000 mètres

A VENDRE

PETITES PROPRIÉTÉS

De 4,600 à 8,000 fr. avec jardins

S'adresser ou écrire C. Barlier, régisseur, 52, cours Richard-Villon, Lyon-Montchat.

La PRÉCIEUSE

Reine des Cafetières

Arrière concentré

Limpidité parfaite

ECONOMIE RÉELLE

Grand succès pour établissement

Ch. L. MARCHAL, fabricant

AMEUBLEMENTS 16-18, Rue Victor-Hugo LYON

TAPISSIER-DÉCORATEUR

A. Bastet

FURNISSEUR DU MINISTÈRE DES COLONIES

Meubles, Glaces, Tapis, Bronzes

BONNES OCCASIONS EN SALONS, CHAMBRES, ETC.

Location pour la Ville et la Campagne

Succursale : 16, RUE CONFORT, 16 (angle rue République)

PLUS DE BUSCS CASSÉS Exiger la Marque LE "VLAN"

L'essayer, c'est l'adopter

Le demander dans les bonnes maisons de mercerie

Papiers peints

DANS TOUS LES GENRES

B. COLIN 7, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7

En face la Société Lyonnaise, près les Terreaux

LYON

Décorations, Tentures de tous styles. — Bagues, Rosaces

Paravents et Devants de Cheminée

DIPLOME D'HONNEUR — MÉDAILLE D'OR — NEUILLY 1894

Paris 1894 — HORS CONCOURS — Paris 1894

CAFÉ CRÉOLE PUR MARTINIQUE 2<sup>e</sup> FR. 10

AGENCE GÉNÉRALE P<sup>r</sup> les départements Rhône, Isère, Ain

31, RUE BOBIS, LYON

Dégustation permanente

Dépôt : 41 bis, montée du Chemin-Neuf, Saint-Just-Lyon

AVIS AUX PIANISTES

CIL. MORETTON ET Cie

Successeur de VIENNET

9, Place des Jacobins, A L'ENTRESOL, Lyon

MAISON FONDÉE EN 1837

PIANOS PLEYEL depuis 1,000 fr. à 2,500 fr. comptant. — Vente à

PIANOS KRUEGER depuis 700 fr. comptant. — Vente à crédit depuis 25 fr. par mois.

PIANOS MORETTON, depuis 450 fr. comptant. — Vente à crédit depuis 25 fr. par mois.

ORGUES RODOLPHE, deux pédales, depuis 95 fr. — Vente à crédit depuis 19 fr. par mois.

Location simple dans tous les prix, à 12 et à 15 fr., véritables instruments d'artistes. Grand choix de bonnes occasions

Envoi franco très intéressante notice illustrée sur votre demande

GARANTIE DE VINGT ANS AUX PIANOS VENDUS. — ECHANGES, RÉPARATIONS, ACCORDS

EAU DES SŒURS MARTHE-LAURE

Composition aromatique

Lotion unique pour le soin de la chevelure. Enlève les pellicules, arrête instantanément la chute des cheveux et les fortifie.

En vente chez tous les coiffeurs, parfumeurs et pharmaciens

Entrepôt Général : 30, Quai des Brotteaux, Lyon

BRODERIES TAPISSERIES ARTISTIQUES

Spécialité de Montures d'ouvrage fantaisie

Prix modérés

7, RUE SERVIENT (en face la nouvelle Préfecture)

GRANDE MAISON DE FOURNITURES F. MUSY

71, chemin de Baraban, près la rue Paul-Bert

Fabrique de Chapeaux, Paille et Feutre, Formes, Fleurs, Rubans, Soieries, Velours, Dentelles et Nouveautés pour Modes, Toiles de Voiron et du Nord, Service de Table, Crottes, Calicots, Cotons, Mousselines, Piqués, Rideaux, Broderies, Confections diverses, Lingerie, Jerseys, Flanelles, Chemises blanches et couleurs, Vêtements de travail, Bonneterie coton et laine, Gilets de Chasse, Draperies et Lainages, Spécialité de Mérinos, Tissus deuil, Fourrures, Pressentiments, Corsés, Ganterie, Boutons, Parapluies, Réparations de Chapeaux et Plumes, etc., Laines à Matelas, Crins, Plumes, Duvets, Toiles pour literie.

Par les Tramways de Bron, Montchat, Villeurbanne, par Bellecour et les Cordeliers.

ANTI-NÉVRALGIQUE ROUSSET

TRAITEMENT COMPLET

(Pommade, Sirop, Pilules) 3 francs

Pharmacie J. ROUSSET

LYON

19, Grande Rue de la Croix-Rousse

L'AGRAFE BALEINE et à ressort

Tient bien la baleine et ferme hermétiquement les corsages.

Prenez l'essayer sur un vieux corsage et vous serez surpris du résultat.

Vente en Gros : Maison ALLEG et VERMONT, Rue de la Poulaiterie, et 10, Rue St-Nizier, Lyon

ORDRES DE BOURSE

AU COMPTANT ET A TERME — LYON ET PARIS

A. MAZERAUD, 19, rue Gentil, Lyon

Paiement de coupons échus ou non échus

Renseignements gratuits. — Adr. télégr. : MAZERAUD-BORSAU

Maison de Convalescence Pension bourgeoise

Soins et traitement de famille à des prix très modérés

Appartements à louer meublés ou non

10, Chemin Saint-Maximin LYON-MONPLAISIR

Passage du tramway de Montchat à l'entrée du chemin.

A CÉDER, cause de départ, à Vienne (Isère) bon fonds épicerie - mercerie - comptoir, 1200 francs, chaque hiver Affaires sèches, sérieuses et lucratives.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. Teillon, rue Cuvrière, à Vienne.

A LOUER, proximité Lyon, 4 ou 5 pièces avec jardin, air pur, vue et eau abondante. Voisinage gare. Prix modéré. Écrire bureau du journal, A. Z.

A VENDRE, proximité de Lyon, voisinage de la gare, Belle Propriété rapport et agrément. Beau site, facilités d'approvisionnement. Écrire bureau du journal, A. Z.

On demande 10,000 francs pour affaire d'avenir certain. Écrire poste restante des Cordeliers, avant huit jours, C. R. 26.

OCCASION RARE

Fonds de Café à céder, bien situé, près des cinémas de la Guillotière, avec jeux de boules et tonnelles.

S'adr. au bureau du journal, de 4 à 9 heures du soir.

M<sup>lle</sup> L. GAUCHÉ

Sage-femme de 1<sup>re</sup> classe

Diplômée de la Faculté de médecine de Lyon

Ex-interne de la Maternité

Tient des pensionnaires

2, Rue de la Tour-du-Pin, 2 LYON-CROIX-ROUSSE

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 9 Décembre 1894

L'Ébéniste de la rue du Beuf

PAR PIERRE DELCOURT

— Vous êtes sans excuses. Depuis trois mois, vous vivez isolé, et je ne comprends pas votre conduite systématique à l'égard d'une femme auprès de qui vous avez vécu, en somme, plusieurs années, sans aucun sujet de mécontentement.

— Mais, monsieur...

— C'est bon, je vous parle comme le ferait votre père, et j'ai même le droit, je le crois du moins, de prétendre à votre obéissance... raisonnée.

Georges embarrassé, ne répondit pas. — Je sais, continua Garancière, que, dans huit jours, Mme de Mazeray, sans donner une fête proprement dite, ce qui lui est interdit par son état de veuvage, réunira un certain nombre d'amis; allez à cette soirée. Vous serez reçu avec le plus grand plaisir.

— Pour des raisons trop légères pour être expliquées, j'aurais désiré continuer à vivre comme je le fais, mais, dès l'instant que vous semblez insister à me faire retourner à l'hôtel de Mazeray, je n'ai qu'à m'incliner et à vous obéir.

— Partait de suite sûr que vous avez au cœur quelque anecdote vous concernant dans un coin de Paris.

Et le banquier se mit à rire bruyamment.

— Je crois pouvoir vous dire, fit sérieusement Georges, qu'avant peu je me marierai.

— Bah ! déjà, dit le banquier étonné.

— J'ai aimé une jeune fille, une orpheline comme moi.

— A votre aise, jeune homme, ceci n'est pas mon affaire.

Et il congédia Georges d'un geste amical.

Fernand de Hernandez fut présenté, au déjeuner, à madame Garancière qui déploya tous les artifices de l'arsenal féminin pour captiver l'étranger ; il sembla, au surplus, qu'elle n'eût pas besoin de se mettre autant en frais de coquetterie, car il parut que sa beauté n'eût pas éprouvé de suite produit un profond effet sur le cœur de don Fernand.

A son tour, il rendit à la femme du banquier grâce pour grâces et fit montre d'un certain esprit qui eut le don de plaire surabondamment à M. Garancière.

Ce dernier, tout en s'extasiant à chaque saillie de Hernandez, ne négligeait pas de remplir le verre de son hôte, pour mieux augmenter la ferveur de son invité, et d'émousser dans ses paroles, la vérité.

Don Fernand de Hernandez, doucement grisé par le vin et les regards langoureux de Mme Garancière, se mit à bavarder tant et si bien, qu'à la fin du repas, il appelait le banquier son cher ami.

— Je ne vous ai pas dit la vérité sur ma fortune, fit-il tout à coup, après avoir vidé un verre de champagne.

Le banquier pâlit ; s'était-il mis en frais inutilement pour la plus grande joie de quelque aventurier ? Mais il respira bientôt en entendant Hernandez lui dire, d'une voix un peu paternelle.

— Je suis plus riche qu'on ne le croit, et puis mes propriétés du Guatemala sont vendues, j'attends l'argent... ma foi non bon ami... je veux le placer chez vous, il sera aussi bien qu'à la banque de France.

— Mieux ! répondit vivement Garancière.

— Mieux... évidemment.

Garancière jeta un coup d'œil à sa femme qui se mit à contempler don Fernand comme si elle eût voulu le saturer d'effluves magnétiques.

— En effet, dit le banquier en souriant, vous ne m'avez pas parlé de la vente de vos propriétés. Eh... cet argent, quand le recevrez-vous ?

— Je l'attends. On m'a annoncé son envoi en un cheque sur la maison Birmingham de Paris.

— Ah ! très bien... Mais il se fait tard, l'heure de la Bourse a sonné depuis longtemps, et... excusez-moi, mon ami, il faut que je vous quitte.

Déjà !

— Les affaires. Demeurez avec M<sup>me</sup> Garancière, elle vous fera les honneurs de ses appartements, et si, comme j'en suis convaincu, vous êtes amateur de peinture et de curiosités, je possède une assez belle galerie, que M<sup>me</sup> Garancière osera montrer.

Peu après, le banquier prenait congé de son hôte.

Quelque aplomb qu'eût M<sup>me</sup> Garancière, elle n'en demeura pas moins embarrassée, après le départ de son mari. Mais elle se remit vite à la vue de Hernandez.

Avec ce coup d'œil juste des femmes, elle comprit que le guatémalien était arrivé à cet état psychologique qui fait voir à un homme tout en beau, et se reprenant à sourire, elle continua de plus belle une conversation fort agréable.

— Venez, dit-elle, cher monsieur, offrez-moi

vos bras ; je vais vous conduire au travers de notre modeste appartement.

Don Fernand se leva galamment, en trébuchant un peu, et prit brusquement la main de M<sup>me</sup> Garancière, qu'il porta à ses lèvres et embrassa à plusieurs reprises.

— Oh ! monsieur, vous allez vite en besogne amoureuse, dit, en minaudant, la femme du banquier, non, sans mettre un temps savamment calculé à retirer sa main.

— Ah ! madame ! exclaima avec feu Hernandez, je suis un homme du pays au soleil brûlant, et quand j'aime !...

— Chut !... taisez-vous !... que dites-vous !... imprudent !... ne me parlez pas ainsi, dans cette pièce, où l'on peut venir à tout instant !

— Oui, j'ai tort, je suis fou !... vous avez raison. Pas ici, chez vous !... Laissez-moi vous dire que vous êtes belle et que...

Et Hernandez chancelant un peu sur ses jambes voulut reprendre la main de madame Garancière.

Au surplus elle ne voulait pas se livrer à lui immédiatement ; il entraînait au contraire dans son plan, d'augmenter peu à peu, mais rapidement, la passion qu'elle venait d'inspirer à don Fernand.

Enfin, dans sa profonde expérience de l'amour, elle craignait que les feux de Hernandez, une fois éteints ne se rallumassent pas facilement ; et madame Garancière n'avait pas coutume d'agir à la légère.

Les choses mêmes étaient allées un peu trop vite ; n'importe, en attendant l'arrivée du fameux